

2017/2018

# DOSSIER PRIMO LICENCE



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL



# PRISE DES LICENCES CLUB ET PRIMO LICENCES FFVOILE

La saisie des licences clubs et Primo licences FFVoile ne peut se faire que par internet et l'impression directement par les clubs affiliés ou par le licencié via l'espace licencié (cf. page 4)

Nous vous rappelons, qu'il ne vous est pas possible de délivrer de licences clubs à vos membres, tant que le **Président, le Secrétaire Général et le Trésorier** de votre club n'auront pas eux-mêmes pris ou renouvelés leurs licences clubs pour l'année en cours.

Nous insistons également sur le fait qu'il est important que ces 3 membres indiquent sur leur licence leur adresse mail, afin de faciliter les échanges importants entre la FFVoile et ces derniers,

Comme chaque année, les supports de licences FFVoile, seront adressés directement par l'imprimeur aux clubs, courant **décembre 2017**.

## **ATTENTION :**

Pensez à mettre à jour les coordonnées du club, afin que vous puissiez avoir une bonne réception de ces documents importants.

Si pendant cette période votre club est fermé, nous adresserons votre stock à l'adresse de correspondance que vous voudrez bien nous fournir et ce avant le 15/10/2017. A défaut, nous conserverons vos envois à la FFVoile, auprès de laquelle vous pourrez récupérer ces éléments lors de votre réouverture.

# OUVERTURE DE LA PRISE DE PRIMO LICENCE 2017/2018

L'ouverture de la saisie des Primo licence aura lieu à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2017**. La procédure de saisie des licences primo 2017 reste inchangée par rapport aux autres années.

Le club aura à charge d'éditer la Primo licence 2017, lors de sa saisie, sur le support 2017 pour la période courant de cette date au 31/12/2017 et devra rééditer la licence à compter du 01/01/2018 pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, sur le support « 2018 » qui sera expédié aux club mi décembre 2017,

## **RAPPEL:**

Pour pouvoir bénéficier d'une Primo licence, il faut être une **personne physique n'ayant pas été titulaire d'une licence club FFVoile depuis au moins 5 ans** et souhaitant se licencier entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre de l'année en cours. Il s'agit bien souvent de stagiaires, qui après leur stage d'été, souhaiteraient poursuivre la voile en club. Dans ce cas, nous procéderons à un remboursement sur la différence entre la licence club qui sera prise par le club et le passeport voile.

Cette Primo licence permet donc de souscrire une licence club FFVoile valable, en quelque sorte, 16 mois, tout en ne payant sa licence que 12 mois. Il pourra en effet souscrire une Primo licence à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 valable 4 mois jusqu'au 31 décembre 2017, et il se verra ensuite délivrer automatiquement une nouvelle licence pour la totalité de l'année suivante (2018) : il y a donc la gratuité pour les derniers mois de l'année 2017.

La licence 2017, valable 4 mois seulement, ne donne pas droit à l'attribution de voix sur l'année N, au contraire de la licence délivrée sur l'année N+1,

Cette faculté a été ouverte afin de répondre aux attentes de nos clubs qui disposaient de stagiaires école de voile souhaitant se licencier à l'année, mais qui étaient pénalisés par l'obligation de lui faire payer une licence club FFVoile pour une pratique de quelques mois seulement. La solution retenue permet de répondre favorablement aux clubs et aux stagiaires en leur offrant les premiers mois de pratique.

## IMPORTANT - A NE PAS OUBLIER

Nous insistons sur le fait que les Primo licences délivrées entre le **01/09/2017 et le 31/12/2017** ne doivent **pas être renouvelées par les clubs au 31/12/2017**. Le programme informatique de la FFVoile prévoit que ces licences soient **automatiquement** transférées dans vos fichiers (licences à imprimer) et il ne vous restera plus qu'à éditer à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**, avec une validité du 01/01/2018 au 31/12/2018 et bien sûr sur le support correspondant que vous aurez reçu courant décembre 2017.

Toute **demande éventuelle d'annulation de Primo licence** (avec justification) doit nous parvenir dans la mesure du possible dans les 8 jours suivants la délivrance, et en tout état de cause, **avant le 23/12/2017**.

Après cette date, **aucune annulation de Primo licence ne sera possible** (exercice comptable 2017 clos).

### **ATTENTION:**

Les anciens supports devront impérativement être détruits après le 31/12/2017 afin d'éviter des erreurs. En effet, les garanties d'assurance peuvent différer chaque année.

### **A SAVOIR:**

- Le licencié peut aussi imprimer lui-même sa licence sur papier vierge, à partir de son espace licencié. Cette licence se présente sous la forme d'un simple fichier PDF, et peut être imprimée autant de fois qu'il le souhaite et a la même valeur qu'une licence traditionnelle. Pour y accéder, le licencié doit donner son adresse email au club, qui saisira la licence de manière classique et qui générera un email automatique pour y accéder.
- Comme pour tout nouveau licencié, la pratique de la voile dans le cadre d'une activité organisée par un club ou en compétition suppose la présentation d'un certificat médical par le détenteur d'une Primo licence. Pour plus d'informations sur le certificat médical, nous vous invitons à parcourir le lien suivant : [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/FAQ\\_Certificat.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/FAQ_Certificat.asp)

# LES DIFFERENTES LICENCES FFVOILE

## La Licence Club FFVoile (adulte et jeune)

**Public visé:** tous les membres des clubs, adultes ou jeunes, quelles que soient leur pratique et/ou leur fonction.

**Durée de validité:** Annuelle (du 01/01/2018 au 31/12/2018) sauf pour le primo licencié, validité débutant au jour de la souscription, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017,

**LICENCE CLUB** **FFVoile**

www.ffvoile.fr

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Jeune 2016 16J  
Lic : **1404476W** Validité : 26/08/16 au 31/12/2016

**Mlle TESTA TEST**

Née le : 01/01/2000

Club : 00005 CN FICTIF

Ligue : Ligue FFV

ASSOCIATION DE CLASSE

1404476W

**ASSURANCES**  
Je reconnais avoir été informé de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires en matière d'assurance corporelle.  
Signature (signature des parents pour les mineurs)

**CACHET MÉDICAL**  
J'atteste avoir obtenu à l'intention de ce certificat de non contre-indication médicale à la pratique de sport de la voile en compétition.  
Docteur - Date - Signature

En 2016, je soutiens  
L'Equipe de France de Voile  
sur <http://rio.ffvoile.fr>

PARTENAIRE OFFICIEL



# LES DIFFERENTES LICENCES FFVOILE

## Le Passeport Voile

**Public visé:** les stagiaires des clubs et écoles de voile en cours collectifs ou particuliers.

**Rappel:** « il ne donne pas accès aux autres activités de la FFVoile (compétition, loisir) à l'exception du loisir encadré conformément à l'art.74 du R.I de la FFVoile, ce qui implique que le passeport voile peut être délivré pour cette activité de loisir encadré ».

**Rappel :** Art.73 du R.I. de la FFVoile : Lorsqu'une personne souhaite, au cours de la même année civile, transformer une licence passeport voile en licence club FFVoile, elle devra uniquement acquitter à cette occasion la différence entre le coût d'une licence passeport voile, d'une part, et celui d'une licence club FFVoile, d'autre part.

**Durée de validité:** Annuelle (du 01/01/2018 au 31/12/2018)



**PASSEPORT VOILE 2016**  
Licence encadrement et loisir encadré / surveillance

**LICENCE N° 16E000050198**  
Valable de la date de délivrance au 31 décembre 2016

Date de délivrance : 26/08/2016

Nom : testa  
Prénoms : test  
Date de naissance : 01/01/2001  
Sexe :  M  
Téléphone :  
Adresse domicile : 17 rue henri bocquillon  
Code postal : 75015  
Pays : France  
Ville : paris

**Actuïté picipote**

- Cours collectifs
- Cours particuliers
- Loisir encadré
- Voile à l'école
- Jeunes enfants
- Plaisir / Location FFVoile
- Ecole de croisière
- Bateau à la voile
- Coach / Piloteur FFVoile

**Support**

- Débarcadere
- Planche à voile
- Hupacat
- Catamaran
- Bateauaux Collectifs
- Multi-supports

**Cachet du club**

N° affil. : 0000

**Signature de l'licencié**  
(certificat pour les minors)

**Assurance**

J'ai lu et j'ai accepté la notice d'information des contrats « MAF » et « Mutuelle des sportifs » présentant les garanties d'assurance liées à la licence FFVoile. Je souscris avec effet rétroactif de mon entrée à bord des garanties complémentaires (Capacité invalidité / décès plus importants...), ayant pour but la réparation des atrophes à l'intégrité physique du pratiquant.

J'ai décidé de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires.

Je refuse de souscrire à l'une des garanties complémentaires et je renvoie le présent document à mon club.

Fait à **RENNES** le **26/08/2016**

Sur opposition de voile par les informations fournies par les licenciés, l'Etat d'un dossier informatique susceptible d'être communiqué par la FFVoile à des fins administratives ou judiciaires. Conformément à l'article 17 de la loi n° 101/89 relative aux libertés d'accès aux données personnelles, l'un quel qu'un d'eux et de modification aux informations qui vous concernent. La FFVoile a autorisé pour vous auprès de la MAF et de la MGS une assurance attachée à votre passeport voile. Ce passeport voile est enregistré auprès d'un responsable informatique responsable en cas d'accident. Nous vous remercions que vous avez le possibilité de refuser le transfert à la garantie individuelle accident et obtenir le remboursement de la somme correspondante.

**Part de l'assurance dans le passeport voile**

Parte base TTC	Responsabilité Civile & Assistance Supplémentaire (SMAF)	Individuelle Accident (MGS)
1,00 €	0,29 €	0,21 €

Vous êtes vous à renvoyer les garanties complémentaires à la somme ainsi que les garanties complémentaires qui vous seront restituées. En cas de sinistre, vous devez établir une déclaration d'accident. L'adhésion dans les 15 jours incompréhensible d'une copie de votre licence à l'Association MGSF - membre du Challenge 100 de la République - 49100 - 41000 LA ROCHELLE-LE-DEZIER Association Département - Tel. 0 800 070 070 - +33 0 2 47 77 70 70 le week end à Metzger.

**FFVoile**

## **Le Passeport Voile délivré sous Aspoweb**

Les membres de la FFVoile ont été informés de l'arrêt de la commercialisation et la maintenance du logiciel Aspoweb par la société LAEI.

Nous vous rappelons que par décision du Bureau Exécutif du 14/09/2016, la FFVoile a décidé de mettre un terme au lien entre Aspoweb et les serveurs de la FFVoile notamment pour le transfert des passeports voile au 31/12/2017 afin de permettre aux clubs concernés de pouvoir changer de logiciel sereinement.

Néanmoins, la FFVoile et la société Partner Talent proposent l'installation et la mise en place de la solution AwoO (pour les clubs qui n'ont pas encore fait ce choix) pour un coût fixe supplémentaire de 45,00 € par mois afin de pérenniser la viabilité financière du logiciel. (Plus d'informations sur [www.partnertalent.fr](http://www.partnertalent.fr) ou [contact@partnertalent.fr](mailto:contact@partnertalent.fr))

# LES DIFFERENTES LICENCES FFVOILE

## La Licence Temporaire FFVoile

**Public visé:** Les pratiquants occasionnels en compétition ou en loisir organisée de façon temporaire, (à l'exclusion des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélectives correspondantes exceptées pour les épreuves sélectives donnant accès aux championnats de France Voile Entreprise).

**Nouveauté :** Art.73 du R.I. de la FFVoile : lorsqu'une personne souhaite, au cours de la même année civile, transformer une licence temporaire voile en licence club FFVoile, elle devra uniquement acquitter à cette occasion la différence entre le coût de la licence temporaire, d'une part, et celui d'une licence club FFVoile, d'autre part.

**Durée de validité:** 1 journée calendaire ou 4 jours consécutifs.

**FFVoile**

N° : 16U000050003 Prix € : 11,6

**LICENCE TEMPORAIRE FFVOILE**

Valable : 1 J du 26/08/2016 11:31:39 au 26/08/2016 23:59:59

Cette licence ne permet pas la participation à des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélections correspondantes, excepté pour les sélectives corporatives donnant accès aux Championnats de France corporatifs.

Date de : 26/08/2016 11:31:40

Nom : TESTA

Prénom : TESTA

Date de naissance : 01/01/2002 Sexe : F

Adresse : 17 RUE HENRI BOCCUILLON

75015 PARIS

FRANCE

J'atteste avoir reçu la notice d'information des contrats « MAF » et « Mutuelle des Sports », présentant les garanties d'assurance liées à la licence FFVoile de répondre avoir été informé de mon statut à soucrire des garanties complémentaires (niveau « validité et décès plus importants... »), ayant pour but la réparation des atterres à l'origine physique du pratiquant.

■ J'ai accepté de soucrire à l'une des formules de garanties complémentaires.

■ Je refuse de soucrire à l'une des formules de garanties complémentaires et je remets le présent document à mon club.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature probable de la mention « lu et approuvé »

Cachet du club \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

\* des représentants légaux pour les mineurs

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**

**LICENCE TEMPORAIRE FFVOILE**

Prix € : 11,6 Valable : 1 J du 26/08/2016 11:31:39 au 26/08/2016 23:59:59

N° : 16U000050003 Date : 26/08/2016 11:31:40

IMPORTANT : Elle ne permet pas la participation à des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélections correspondantes, excepté pour les sélectives corporatives donnant accès aux Championnats de France corporatifs.

NOM : TESTA Date de naissance : 01/01/2002

Prénom : TESTA Sexe : F

Adresse habituelle : 17 RUE HENRI BOCCUILLON 75015 PARIS

**A LIRE ATTENTIVEMENT**

Vous venez de prendre une licence temporaire et bénéficiez d'une assurance souscrite pour vous par la FFVoile auprès de :

- MAIF, entreprise régie par le Code des Assurances, vous couvrant en Responsabilité Civile pour les dommages que vous pourriez occasionner à des tiers dans la pratique de la voile, ainsi que pour l'Assurance Regroupement.
- Mutuelle des Sports, régie par le Code de la Mutualité, pour l'Individuelle Accident, comprenant une indemnisation de vos propres dommages corporels en cas d'accident.

Votre club vous a remis les garanties liées à la licence ainsi que les garanties complémentaires que vous pouvez souscrire.

PART DE L'ASSURANCE DANS LA LICENCE TEMPORAIRE		
Prime totale TTC	Responsabilité Civile & Assistance Regroupement (MAIF)	Individuelle Accident (MDS)
3,93 €	3,65 €	0,10 €

Vous avez la possibilité de revenir à la garantie Individuelle Accident et d'obtenir le remboursement de la somme correspondante.

En cas de sinistre, vous devez établir une déclaration d'accident et l'adresser dans les 5 jours (accompagnée d'une copie de votre licence) à : Assurances MADER, Immeuble le Challenge - 85 de la République - BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE CEDEX

Assistance regroupement : Tél : 0 800 876 876 (+33 5 49 77 47 78 si vous êtes à l'étranger)

Cachet du club : 00005

Signature du Titulaire

Cachet Médical (Obligatoire uniquement dans le cadre de la pratique de compétition) (à valoir sur dossier à l'inscription) un certificat de non contre-indication à la pratique de sport de la voile en compétition

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_



# RAPPELS IMPORTANTS

## **CONNEXION INTERNET**

Nous rappelons aux structures qu'en cas d'inaccessibilité de leur site Internet, un fichier contenant l'ensemble des informations nécessaires à la prise de licence (licences clubs, temporaires, ou passeport voile) doit nous être envoyé par fax (01.40.60.37.37) ou mail ([licences@ffvoile.fr](mailto:licences@ffvoile.fr)) le jour même. Cette procédure est importante et permet la prise en charge par nos assureurs en cas d'accident.

Une régularisation sera effectuée par la suite par le service licences de la FFVoile.

.../...

# STATISTIQUES

Les chiffres officiels de la FFVoile seront disponibles fin Janvier 2018 sur le site Internet de la FFVoile, dans la rubrique «Espace fédéral – licence – statistiques – bilan annuel ».

Il est donc recommandé aux CDVOILE et aux ligues de tenir leurs assemblées générales à la suite de la communication des chiffres officiels.

Un email sera envoyé aux ligues lorsque les chiffres seront définitifs.

La FFVoile a développé depuis l'année 2012, dans la rubrique statistiques de son site Internet, un système de validation permettant aux ligues de savoir si leurs chiffres ont été ou non validés par les services de la FFVoile.

Tant que la mention « clôturée » ne sera pas indiquée en face de votre ligue sur le tableau des statistiques, cela signifiera que vos chiffres ne sont pas encore définitifs.

# NOUVEAUTES 2018

## PRIX DES COTISATIONS – LICENCES – ASSURANCES 2018

1/ Cotisation 2018 (identique à 2016 et 2017) des structures affiliées (payable en deux fois – Janvier et Août de chaque année) :

- Association affiliés → 273 €
- Etablissement affiliés → 273 €
- Membres associés → 273 €
- Associations Nationales → 273 €

2/ Tarifs des licences 2018 (période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 sauf pour la primo licence à compter du 01/09/2017) :

- Licence Club adulte : 56 € (adhésion, pratiquant ou compétition)
- Licence Club jeune : 28 € (adhésion, pratiquant ou compétition)
- Licence temporaire 1 jour : 14 €
- Licence Temporaire 4 jours : 28 €
- Licence Passeport Voile : 11 €

3/ Part de l'assurance dans le prix de la licence 2018 (incluant les 1,20€ TTC) :

	<u>Licence club FFVoile</u> <u>Adulte</u>	<u>Licence club FFVoile</u> <u>Jeune</u>	<u>Passeport Voile</u>	<u>Licences Temporaires</u>
MAIF (RC)	7,51 €	2,23 €	0,74 €	3,78 €
MDS (IA et assistance rapatriement)	0,78 €	0,64 €	0,26 €	0,15 €
MDS (garantie invalidité grave 1 000 000€)	1,20 €	1,20 €		1,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>9,49 €</b>	<b>4,07 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>5,13 €</b>

## 4/ Certificat médical :

Les détenteurs d'une licence FFVoile en 2017 pourront renouveler leur licence sans présenter un certificat médical. Il leur suffira de remplir un auto-questionnaire de santé (plus d'informations à venir).

# NOUVEAUTES 2018 - SUITE

## GARANTIE INVALIDITE GRAVE (déjà effectif en 2017)

L'assurance Individuel Accident actuelle prévoit une garantie maximum de 100 K€ ce qui est insuffisant en cas d'accident grave, notamment dans des cas de tétraplégie.

Par ailleurs, en plus de protéger les pratiquants, la mise en place d'une garantie à 1 000 000 € pourrait éventuellement avoir un effet protecteur sur la garantie RC de la FFVoile en évitant des actions judiciaires pour rechercher des responsables, lorsque la personne accidentée est correctement garantie.

Pour bénéficier de cette garantie à 1 000 000 €, l'accident doit survenir exclusivement pendant la pratique de l'activité sportive (à l'exclusion notamment des accidents de trajet) et lorsqu'il est constaté par expertise médicale que l'accident peut entraîner des conséquences graves et irréversibles faisant courir au licencié blessé le risque d'une invalidité fonctionnelle prévisible égale ou supérieure à 66 %.

Dans ce cadre, la Mutuelle Des Sportifs lui verserait :

- Avant la consolidation et au plus tard dans les 4 mois de la blessure, un capital forfaitaire immédiat de 100 000 €. Ce forfait ne serait pas remis en cause même si lors de la consolidation le taux d'invalidité n'atteint pas 66 %
- A la consolidation et si le taux d'invalidité atteint ou excède 66 %, un capital de 1 000 000 €

**Cette garantie est accordée aux titulaires de la licence club FFVoile, et des licences temporaires pour un montant de 1,20€ TTC par licencié. Pour les licences passeports cette garantie sera facultative et au choix du licencié.**

# LICENCES 2018 - RAPPELS

## Dossier licence 2018

Comme les années passées, le dossier Licences pour la saison 2018 sera mis en ligne sur le site internet de la FFVoile, et un message électronique sera adressé aux clubs, ligues et comités départementaux courant décembre 2017, pour les informer de sa mise en ligne.

L'information sera aussi diffusée par le biais de la Newsletter et les lettres électroniques.

## Renouvellement et réservation des licences club FFVoile 2018

Un système de réservation sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (et ce jusqu'au 31 Décembre 2017), pour les clubs qui désirent anticiper la saisie de leurs licences (saisie par Internet pour les réservations).

Ces licences **NE POURRONT ETRE EDITEES** par les clubs, qu'à partir de la réception du support licence club de l'année 2018, soit mi-décembre 2017 pour remise ou expédition aux licenciés directement, sachant que la date de validité partira du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette faculté sera accessible dans la rubrique « Espace fédéral – Licences – Réservation licence 2018 – (accès réservé aux clubs).

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est essentiel de vérifier et modifier les coordonnées du licencié (adresse, e-mail, téléphone...) avant de procéder au renouvellement de la licence pour éviter toutes erreurs dans la gestion des licences.

Pour mémoire, tout licencié peut changer librement de club entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 15 Mars de chaque année. Passé cette date, ce changement fera l'objet d'une demande de mutation, qui nécessite l'accord du club que le licencié quitte et l'accord du nouveau club qui le reçoit, et entraînera des frais de mutation.



## CONTACT

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service licence à [licences@ffvoile.fr](mailto:licences@ffvoile.fr) qui est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

***La Fédération Française de Voile vous souhaite une bonne rentrée sportive.***